MODE D'EMPLOI
MONFINANCIER VIE
TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL

Pour établir votre contrat MonFinancier Vie, nous vous remercions de bien vouloir réunir les éléments suivants :

☐ Le bulletin de souscription complété et signé

☐ Le bulletin spécifique **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL** complété et signé

☐ La copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité) du souscripteur

☐ Le chèque au nom du souscripteur et à l'ordre exclusif d'E-CIE Vie

☐ Un RIB (au nom du souscripteur)

☐ L'autorisation de prélèvement (en cas de mise en place de versements programmés)

☐ Le Dossier client personne physique complété et signé

☐ La « Fiche de connaissance » complétée et signée

Si vous souhaitez souscrire au nouveau fonds en euros Netissima

☐ L'avenant aux Conditions Générales complété et signé (en fin de dossier)

☐ L'annexe aux conditions de l'offre promotionnelle Netissima

Merci de renvoyer votre dossier complet à l'aide de l'enveloppe retour pré-affranchie

Ou

Sur enveloppe libre Sans Affranchir :
MonFinancier – Libre Réponse N°64323 – 35049 RENNES Cedex

Besoin d'aide ?

N°Vert 0800 113 133
contact@monfinancier.com

MONFINANCIER - Société de courtage d'assurance
N° ORIAS 07031613 - SARL au capital de 10 000 € - Siren 494 162 233 RCS Rennes
Siège social : 4 rue Beaumanoir - 35000 Rennes
Site internet : www.monfinancier.com
e-mail : contact@monfinancier.com

e-cie vie, Société Anonyme au capital de 69 119 530 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

MonFinancier Vie

Contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

Bulletin de souscription

Codes produits : Durée Viagère : P5501
Durée Déterminée : P5502

Souscripteur/Assuré

Tous les champs sont obligatoires. À défaut votre Bulletin de souscription ne pourra être accepté et vous sera retourné. Vous devez joindre la (ou les) copie(s) recto-verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité.

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom et Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Adresse _____

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À _____ Département |_|_|

Profession* _____ CSP** |_|_|

Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail _____@_____

Co-Souscripteur/Co-Assuré

☐ M. ☐ Mme

Nom et Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Adresse _____

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À _____ Département |_|_|

Profession* _____ CSP** |_|_|

Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail _____@_____

La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime de la communauté universelle. Sauf stipulation contraire, le versement du capital, en cas de décès, sera effectué au premier (1er) décès. Une copie du contrat de mariage doit être jointe au Bulletin de souscription.

☐ Versement du capital au second décès***

* Si vous êtes retraité(s) ou sans emploi merci d'indiquer la dernière profession exercée.
** Reprendre le numéro de CSP (Catégorie Socio-professionnelle dans le document « Pièces à fournir »).
*** Le versement du capital au second décès n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Versement : montant et répartition

Montant total du versement initial : _____ € (minimum de 1 000 euros)

_____

_____ (somme en toutes lettres)

Mode de règlement (tout versement en espèces est exclu) :

☐ Par chèque ci-joint n° _____ établi exclusivement à l'ordre de e-cie vie et tiré sur le compte du Souscripteur ouvert auprès de la banque : _____

☐ Par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution de virement) sur le compte de e-cie vie n° 30003 - 03391 - 0005001332716 ouvert dans les livres de la Société Générale.

Support(s) sélectionné(s) (libellé(s))	Codes ISIN	Minimum 250 euros par support
Fonds en euros Eurossima		_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
	Total	_____ €

Versement : montant et répartition (suite)

☐ **Versements libres programmés** (1) **:** J'opte pour un montant de _____ € selon une périodicité :
(joindre un RIB ou un RICE et remplir la demande d'autorisation de prélèvements)

☐ Mensuelle (minimum 75 €) ☐ Trimestrielle (minimum 150 €) ☐ Semestrielle (minimum 300 €) ☐ Annuelle (minimum 500 €)

Je répartis mes Versements libres programmés comme suit :

Support(s) sélectionné(s) (libellé(s))	Codes ISIN	Minimum 50 euros par support
Fonds en euros Eurossima		_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
_____	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_____ €
	Total	_____ €

(1) Les Versements libres programmés sont incompatibles avec les options suivantes : Sécurisation des plus-values, Dynamisation des plus-values et Rachats partiels programmés.

Durée du contrat

☐ Durée Viagère ☐ Durée Déterminée : _____ ans (minimum 8 ans)

Accès à la consultation et aux transactions en ligne

☐ En souscrivant au contrat MonFinancier Vie, je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter ou gérer mon contrat en ligne. Ce code sera attribué sous réserve de respecter les règles prévues par l'article « Souscription, consultation et gestion du contrat en ligne » et de l'Annexe 3 « Consultation et gestion en ligne » de la Note d'Information valant Conditions Générales.

Options

1• Garantie de prévoyance :
Le bénéfice de la garantie de prévoyance n'est accordé que si l'(les) Assuré(s) est (sont) âgé(s) de plus de 12 ans, et de moins de 75 ans.

☐ J'opte pour la garantie plancher.

☑ **J'ai bien pris connaissance des caractéristiques de la garantie que j'ai souscrite, ainsi que son mode de tarification, définie dans l'Annexe « Option Garantie de prévoyance » de la Note d'Information valant Conditions Générales.**

2• Options de gestion : Si vous souhaitez souscrire une option de gestion prévue au contrat, veuillez renseigner le Bulletin d'options.

Bénéficiaires

En cas de vie de l'Assuré : ☑ L'Assuré (contrat de Durée Déterminée uniquement)

En cas de décès de l'Assuré : ☐ Le conjoint ou le partenaire de PACS de l'Assuré, à défaut, les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Assuré.

☐ Ou autre(s) Bénéficiaire(s) : _____
_____, à défaut les héritiers de l'Assuré.

Vous pouvez également rédiger votre clause bénéficiaire de la façon la plus complète possible sur l'annexe jointe à votre Bulletin.

Valeurs de rachat

Ce tableau doit être obligatoirement complété, à défaut, le Bulletin de souscription ne pourra être accepté et me sera renvoyé ainsi que mon versement.

1 - Caractéristiques du contrat :
- Frais d'entrée sur versements : 0 %
- **(a)** montant du versement initial brut et net de frais d'entrée : _____ €

Ne pas compléter **(b)** *si la garantie de prévoyance est souscrite*
- **(b)** montant du versement initial brut et net de frais d'entrée affecté au support en euros : _____ €

Ce montant investi correspond à la valeur de rachat minimale au terme de chacune des huit premières années du contrat sur le support en euros.

2 - Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts :
Je complète le tableau avec les valeurs **(a)** et **(b)** indiquées précédemment dans le tableau ci-dessous.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Montant cumulé des versements bruts effectués sur le contrat, exprimé en euros	(a) : _____€* (indication manuscrite par le client)	idem						
Support euros : **valeurs de rachat minimales personnalisées exprimées en euros** *(Ne pas compléter si la garantie de prévoyance est souscrite)*	(b) : _____€* (indication manuscrite par le client)	idem						

** valeur identique pour les huit (8) ans*
Si j'ai souscrit la garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Des simulations des valeurs de rachat avec prise en compte de la garantie de prévoyance sont indiquées à l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit premières années » de la Note d'Information valant Conditions Générales.

Signatures

Merci de bien vouloir apposer votre (vos) signature(s) dans les deux cadres ci-dessous.

Je reconnais avoir reçu les prospectus simplifiés des unités de compte sélectionnées dans le présent Bulletin de souscription dont la liste figure en Annexe Financière, et pris connaissance de leurs principales caractéristiques. Les prospectus simplifiés des unités de compte présentes au contrat sont disponibles sur simple demande auprès de mon Courtier ou via le site Internet des sociétés de gestion.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des unités de compte souscrites. En signant, j'atteste les avoir reçues. À défaut de signature, mon Bulletin ne pourra être accepté et me sera renvoyé ainsi que mon versement.

Signature(s) du Souscripteur et du Co-Souscripteur
précédée(s) de la mention « *lu et approuvé* »

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat MonFinancier Vie figurant dans la Proposition d'assurance remise avec le double du présent Bulletin de souscription, et notamment des conditions d'exercice du droit de renonciation. Celui-ci me permet de renoncer au présent contrat dans un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle j'ai été informé de la conclusion du contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à e-cie vie - Service Épargne en ligne - 11 boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09. Un modèle de lettre de renonciation figure à l'article « Renonciation au contrat » de la Note d'Information valant Conditions Générales.

À défaut de réception de vos Conditions Particulières dans un délai de trente (30) jours, veuillez contacter e-cie vie.

Fait à _____,

le |__|__|__|__|__|__|__|__|

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Signature du Co-Souscripteur/Co-Assuré
précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à e-cie vie - 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél. : 01 58 38 28 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

WBC5501BSA (P5501/P5502) - Mars 2011 - Gestion des imprimés

e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux contrats
Produits
MONFINANCIER VIE
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL ~
(FR0011427913)

Attention ce bulletin doit impérativement être retourné à l'assureur avant le
24/04/2013 en cas de versement
25/04/2013 en cas d'arbitrage

Souscripteur* : _____ **Co-Souscripteur** :** _____
Date de naissance* : _____ **Date de naissance** :** _____
Adresse : _____ **Adresse :** _____
Nom du Contrat* : _____
Numéro de Contrat* : _____ *(en cas d'arbitrage et de versement complémentaire)*
Courtier : MonFinancier

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*
***Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

☐ J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de_____ € sur **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL (FR0011427913)**
**Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription*

☐ **J'effectue un arbitrage** selon la répartition suivante :
Désinvestissement à partir d'un (des) supports unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support	***Code ISIN***	***Montant brut en euros ou en %****
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unités de compte :
TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL (FR0011427913)
**Rayez la mention inutile*

Mode de règlement :
☐ par chèque bancaire, ci-joint n°_____ libellé **à l'ordre de e-cie vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____
☐ par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **e-cie vie exclusivement**

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3– Courtier

e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat du Souscripteur, les conditions d'investissement sur le support TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL sont les suivantes :

Caractéristiques de TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL Instrument financier **non garanti en capital** Période de commercialisation du **01/03/2013 au 29/04/2013**	
Code Isin : **FR0011427913**	Date d'émission : **01/03/2013**
Émetteur : **MORGAN STANLEY BV**	Date de constatation initiale : **29/04/2013**
Indice de référence : **EURO STOXX 50**	Date de constatation finale : **29/04/2021**
Valeur nominale : **1000 €**	Date d'échéance : **13/05/2021**
Durée (hors remboursement anticipé) : **8 ans**	Constatations intermédiaires : **Semestrielle à partir du 29/04/2014**

AVANTAGES

- A la date de constatation finale, si l'indice de référence clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau de constatation initiale, le capital initialement investi sur l'instrument financier est intégralement remboursé à l'échéance (hors frais et fiscalité applicables et hors défaut de l'Émetteur).
- A l'une des dates de constatation intermédiaire, si l'indice de référence clôture à un niveau supérieur ou égal à son niveau de constatation initiale, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et le Souscripteur reçoit le capital initialement investi sur l'instrument financier (hors frais et fiscalité applicables et hors défaut de l'Émetteur).
- A l'une des dates de constatation intermédiaire, si le mécanisme de remboursement anticipé est activé, le Souscripteur reçoit un coupon de 4% (hors frais et fiscalité applicables et hors défaut de l'Émetteur) multiplié par le nombre de semestres écoulés.
- A la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice de référence clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau de constatation initiale, le Souscripteur reçoit un coupon fixe de 4% (hors frais et fiscalité applicables et hors défaut de l'Émetteur) multiplié par le nombre de semestres écoulés.

INCONVENIENTS

- Les avantages énoncés ci-dessus ne s'appliquent qu'aux souscripteurs ayant investi avant la date de fin de la période de commercialisation (marché primaire) et conservant le support jusqu'à son échéance effective. Les rémunérations s'entendent hors frais et fiscalité applicable.
- Le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance.
- A la date de constatation finale, si l'indice de référence clôture à un niveau inférieur à celui de la barrière de protection (fixée à 60% du niveau de constatation initiale), le Souscripteur subit une perte en capital. Il peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement initial.
- Le Souscripteur ne perçoit pas les dividendes versés par les actions composant l'indice de référence.
- Le Souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement du fait du mécanisme de remboursement anticipé.
- En cas de marché fortement haussier, le gain peut être plus faible que l'évolution de l'indice de référence du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Le rendement de l'instrument financier est très sensible à une faible variation de l'indice de référence aux alentours de la barrière de protection en capital (fixée à 60% du niveau de constatation initiale).

- L'instrument financier est exposé au risque de crédit et au risque de marché :

Un risque de crédit : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'instrument financier (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale.

Un risque de marché : Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 13/05/2021 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché ou d'insuffisance de la demande sur le marché au moment de la vente, pouvant avoir un effet sur le prix. Ainsi, il y a un risque de perte en capital non mesurable a priori, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert, du dénouement par décès ou de l'arrivée du terme).

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3– Courtier

e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

- **Frais au titre du support en unités de compte :**

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unité de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

- **Modalités d'investissement/de désinvestissement** :

L'investissement sur **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le ou l'un des fonds euros prévu(s) au contrat; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **8 ans**.

Pour investir sur le support en unité de compte **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL,** il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **13/05/2021**.

TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

Questionnaire : *(à remplir obligatoirement)*

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL.
Votre investissement sur TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, s'il s'agit d'un versement complémentaire, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros de votre contrat ; s'il s'agit d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur un support monétaire présent dans le contrat.

Question 1 :
La durée maximum de TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL est-elle de 8 ans ? Oui ☐ Non ☐

Question 2 :
La valeur de TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance? Oui ☐ Non ☐

Question 3 :
TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ? Oui ☐ Non ☐

Question 4 :
TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL permet-il de recevoir des revenus avant l'échéance ? Oui ☐ Non ☐
Par « échéance », il faut entendre avant le terme initialement fixé, la date de fin de l'instrument financier, le 13/05/2021. Nous sommes donc ici dans une hypothèse de remboursement anticipé et/ou de versement de coupon.

Question 5 :
TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ? Oui ☐ Non ☐

Question 6 :
Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'émetteur ? Oui ☐ Non ☐

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphes(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3– Courtier

e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURES :

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance des « Termes et conditions » et de la « Brochure Commerciale » de TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL et notamment des avertissements décrits dans ceux-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux qu'il a souscrits.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

mars 2013

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de satisfaire à votre demande ou d'effectuer des actes de souscription ou de gestion de vos contrats. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par e-cie vie pour des besoins de connaissance client, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, de recouvrement, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires.

Ces informations pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, e-cie vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de e-cie vie , Direction de la Conformité - 7, boulevard Haussmann, 75440 PARIS CEDEX 09.

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3– Courtier

ADHÉSION
ou CONTRAT N°

Réservé Cie

e-cie vie, société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
Société Anonyme au capital de 62 362 780 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 440315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Nous vous prions de joindre OBLIGATOIREMENT À CE DOCUMENT
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RICE).

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LA DEMANDE ET L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu à l'organisme bénéficiaire.

Nom, prénom et adresse du débiteur (1)

Date

Signature

Organisme bénéficiaire

e-cie vie
11 boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter (2)
à reporter dans la partie "Autorisation de prélèvement"

Nom de l'établissement
Numéro Voie
Code postal Ville
Pays

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données auprès du siège de Generali Vie.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° national d'Émetteur
529851

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme bénéficiaire désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec l'organisme bénéficiaire.

Compte à débiter

Code Établissement | Guichet | N° du compte | Clé RIB

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identification Code)

Nom, prénom et adresse du débiteur (1)

Date

Signature

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter (2)

Organisme bénéficiaire

e-cie vie
11 boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

(1) Vos nom et adresse.
(2) Nom et adresse de votre organisme bancaire ou de Caisse d'Épargne.

WB0001DMC - Juin 2010 - Gestion des Imprimés

DOSSIER CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du code monétaire et financier

☐ **Nouveau client**
☐ **Client existant.**

N° de client _____
N° de contrat _____

Ancienneté de la relation avec Generali : ☐ moins d'un an ☐ plus d'un an

10 - Identité de la personne physique contractante

100 - IDENTIFIANTS

Civilité : ☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle

Nom et prénom _____

Nom de jeune fille _____

Adresse _____

_____

Nationalité (s) : ☐ FRANCE ☐ UNION EUROPÉENNE

☐ PAYS HORS UNION EUROPÉENNE. Préciser _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_| Lieu de naissance _____

Situation familiale

☐ CÉLIBATAIRE ☐ MARIÉ(E) ☐ UNION LIBRE

Activité professionnelle (si retraité(e) profession antérieure)

Profession actuelle ou dernière profession exercée _____

_____

Code CSP |_|_|

Si TNS : code NAF |_|_| N° de SIREN |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Résidence Fiscale

☐ FRANCE ☐ UNION EUROPÉENNE ☐ PAYS HORS UNION EUROPÉENNE

Si la résidence fiscale est hors de France, compléter l'annexe "non résident".

Préciser le pays de résidence fiscale _____

101 - DOCUMENTS PRÉSENTÉS

☐ CNI ☐ PASSEPORT ☐ PERMIS DE CONDUIRE ☐ CARTE DE SÉJOUR OU DE RÉSIDENT

☐ Paiement de la prime par débit du compte bancaire du souscripteur ouvert auprès d'un établissement de crédit situé sur le territoire français (CHÈQUE BANCAIRE **OU** AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT + RIB **OU** AVIS D'EXÉCUTION DU VIREMENT + RIB)

11 - Cocontractant(e)

Est-il prévu un cocontractant(e) à la souscription : ☐ OUI ☐ NON **si oui, compléter l'annexe "Cocontractant(e)"**

12 - Données financières et patrimoniales

120 - Revenus annuels du foyer
☐ 0 € à 25 000 €
☐ > 25 000 € à 50 000 €
☐ > 50 000 € à 75 000 €
☐ > 75 000 € à 100 000 €
☐ > 100 000 € à 150 000 €
☐ > 150 000 € à 300 000 €
☐ > 300 000 € Préciser _____ € (facultatif)

121 - Estimation du patrimoine du foyer
☐ 0 € à 100 000 €
☐ > 100 000 € à 300 000 €
☐ > 300 000 € à 500 000 €
☐ > 500 000 € à 1 000 000 €
☐ > 1 000 000 € à 2 000 000 €
☐ > 2 000 000 € à 5 000 000 €
☐ > 5 000 000 € à 10 000 000 €
☐ > 10 000 000 € Préciser _____ € (facultatif)

13 - Origine des fonds affectés à l'opération

Renseigner les dates et/ou montants correspondants aux rubriques cochées

Nature	Date	Montant affecté à l'opération
☐ Épargne		
☐ Revenus		
☐ Héritage		
☐ Donation		
☐ Cession d'actifs		
☐ Mobiliers		
☐ Immobiliers		
☐ Professionnels		
☐ Autres (préciser) _____		
☐ Gains au jeu (justificatif obligatoire)		
☐ Autres (préciser) _____ (justificatif obligatoire)		
	TOTAL	

14 - Type de versement et objectifs du versement

140 - TYPE DE VERSEMENT

☐ Souscription nouvelle
☐ Versement supplémentaire sur contrat N° _____

☐ Montant annualisé du versement périodique ou du versement programmé _____ €
☐ Montant de la prime unique ou du versement libre _____ €

141 - OBJECTIFS DU VERSEMENT (cocher un ou plusieurs objectifs)

☐ Transmettre un capital à mes héritiers ou à des tiers
☐ Constituer un capital à horizon de plus de 8 ans
☐ Financer un projet futur
☐ Disposer de revenus complémentaires

15 - Moyen de paiement

La prime est-elle payée par débit du compte bancaire du souscripteur :
☐ OUI ☐ NON **compléter l'annexe "Instrument de paiement"**

L'instrument de paiement émane-t-il d'un établissement de crédit situé sur le territoire français :
☐ OUI ☐ NON **compléter l'annexe "Instrument de paiement"**

Clause CNIL (Article L 561-45 du Code monétaire et financier) :

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L 561-5 à L 561-23 du Code monétaire et financier. À défaut, votre demande de souscription ou de versement ne pourra pas être prise en compte. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne - 75002 Paris.
J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je reconnais avoir été informé que celles-ci sont obligatoires. Par ailleurs, j'autorise l'intermédiaire d'assurance à communiquer à l'assureur en application des articles L 561-7 et L 561-8 du Code monétaire et financier, toutes les informations pertinentes pour l'exercice des diligences énoncées à l'article L 561-6 du Code monétaire et financier. Les données recueillies pourront faire l'objet de transmission à des tiers autorisés et à d'autres sociétés du groupe Generali.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature du Client

e-cie vie
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
Société Anonyme au capital de 62 362 780 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Codes CSP

10 - Agriculteurs exploitants
21 - Artisans
22 - Commerçants et Assimilés
23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 - Professions libérales
33 - Cadres de la Fonction publique
34 - Professeurs, professions scientifiques
35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 - Instituteurs et assimilés
43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 - Clergé, religieux
45 - Professions Intermédiaires administratives de la Fonction publique
46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 - Techniciens
48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
52 - Employés civils et agents de service de la Fonction publique
53 - Policiers et militaires
54 - Employés administratifs d'entreprise
55 - Employés de commerce
56 - Personnels des services directs aux particuliers
61 - Ouvriers qualifiés
66 - Ouvriers non qualifiés
69 - Ouvriers agricoles
71 - Anciens agriculteurs exploitants
72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 - Anciens cadres et professions intermédiaires
76 - Anciens employés et ouvriers
81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 - Autres personnes sans activité professionnelle
99 - Non renseigné (Inconnu ou sans objet)

Codes NAF

A - Agriculture, sylviculture et pêche
B - Industries extractives
C - Industrie manufacturière
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E - Production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution
F - Construction
G - Commerce réparation d'automobiles et de motocycles
H - Transports et entreposage
I - Hébergement et restauration
J - Information et communication
K - Activités financières et d'assurance
L - Activités immobilières
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N - Activités de services administratifs et de soutien
O - Administration publique
P - Enseignement
Q - Santé humaine et action sociale
R - Arts, spectacles et activités récréatives
S - Autres activités de services
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U - Activités extra-territoriales

C'est avec plaisir que je vous accueille parmi les nombreux épargnants ayant choisi MonFinancier comme partenaire de leur patrimoine.
Je vous informe que votre conseiller MonFinancier vous contactera dans un délai de 3 semaines environs après la validation de votre souscription.
A l'occasion de ce premier rendez-vous de suivi, votre conseiller s'assurera que vous avez reçu l'intégralité des éléments nécessaires à la vie de votre contrat.

Merci de votre confiance!

Bien à vous,

Yannick HAMON, Président

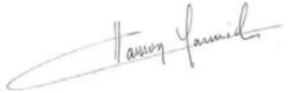

Membre de la CNCIF

MonFinancier, Conseiller en Investissement Financier D011939
Membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financier (AMF)

MonFinancier SAS est une filiale de MonFinancier SA.

MonFinancier Société par Actions Simplifiée enregistrée au RCS de Rennes sous le n°494162233, au capital de 10 000,00 euros dont le siège social est situé 4 rue Beaumanoir, 35000 Rennes. Tél. : 02 99 30 06 43 - Email : contact@monfinancier.com - Web : www.monfinancier.com - N° de TVA : FR15494162233 - NAF : 7022Z - Courtier d'assurance enregistré à l'ORIAS sous le n°07 031 613 - www.orias.fr - Garantie financière MMA-COVEA RISKS adhérent n°226419, police n°112786342/226419 - Démarchage bancaire et financier : n°2072290775MY - Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerce n°11359 délivrée le 14/04/2009 - Conseiller en Investissements Financiers référencé sous le n°D011939 par la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marché Financiers – En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », MonFinancier a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (Récépissé n° 1569707).

MonFinancier Société Anonyme enregistrée au RCS de Paris sous le n° B451010821, au capital de 506 272,48 euros dont le siège social est situé 17 avenue George V, 75008 Paris. Email : contact-sa@monfinancier.com - Société cotée au marché Libre Nyse Euronext – Code ISIN : FR 0010882886.

Fiche de Connaissance

Document à joindre à toute souscription
(informations couvertes par le secret professionnel)

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

Conseil en Investissements Financiers : cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'enregistrement n° D011939 auprès de la CNCIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et consultable sur le site www.amf-france.org

Démarchage Bancaire ou Financier : cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 2072290775MY sur le Fichier des Démarcheurs auprès de la Banque de France et consultable sur le site www.demarcheurs-financiers.fr. Les mandats suivants, GE Money Bank, A plus Finance, 123 Venture, Sigma gestion, Arkéon Finance, Vatel Capital, Groupe Herodiade, Entrepreneur Venture, Banque Leonardo, Invest Securities, Turenne Capital, Axone Invest, OTC AM, Alto Invest, Inocap, Nestadio Capital, Calao Finance, Prado Epargne, BNP Paribas, Midi Capital, Natixis Life, Inter Invest, La Française AM… sont actuellement en cours.

MonFinancier est autorisé à percevoir des rémunérations, liées aux décisions d'investissement prises à l'issue de prestation de conseil, des fournisseurs sélectionnés (assureurs, banquiers, gérants, promoteurs,…) sur tout ou partie des frais réglés.

Courtage d'Assurances (sans maniement de fonds) : cette activité, régie par le Code des Assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 07031613 auprès de l'ORIAS, consultable sur le site www.orias.fr.
Cette activité bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L512-7 du Code des Assurances de 115 000 € auprès de Covéa Risks, 19, 21 allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex.

N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance, nous vous informons que nous fondons notre conseil sur l'analyse des contrats du marché gérés par les compagnies d'assurance suivantes : ACMN Vie, Apicil, E-Cie-Vie, Generali Vie.

Transactions Immobilières (sans maniement de fonds) : cette activité, régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de la carte professionnelle n° 11359 délivrée par la Préfecture des Alpes Maritimes le 14/04/2009.
Cette activité bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 30 000 € auprès de Covéa Risks, 19, 21 allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex.

MonFinancier bénéficie d'une garantie en responsabilité professionnelle conforme aux articles L341-5 et L541-3 du Code Monétaire et Financier et l'article L512-6 du code des Assurances auprès de CNA auprès de Covéa Risks, 19, 21 allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex.

Lien capitalistique : aucun lien capitalistique n'existe entre **MonFinancier** et les différents fournisseurs de produits.

Nous vous informons que vous pouvez obtenir, à tout moment, une mise à jour de ces différentes informations sur notre site Internet www.monfinancier.com, à la rubrique Mentions légales.

Paraphes	

M ☐ ; Mme☐ ; Mlle ☐
Célibataire ☐ ; Marié(e) ☐ ; Pacsé(e) ☐ ; Divorcé(e) ☐; Veuf/Veuve ☐
Nom : …… Nom de jeune fille :……..
Prénom : …… Profession : ……
Adresse : ……
Code Postal : ……. Ville : …… Pays : ……
Adresse email : ……..…@..... Tél. : ……
Nationalité : …… Résidence fiscale :……

Votre expérience d'épargnant	Votre patrimoine
Avez-vous déjà réalisé des investissements:	Vos revenus mensuels :
☐ **En Bourse** (OPCVM, actions, obligations, monétaire..), dans ou hors assurance vie. Si oui :	☐- de 2 500€ ☐de 2 500 € à 5 000€ ☐de 5 000 € à 10 000€ ☐+ de 10 000€
- Savez vous que votre épargne investie en bourse n'est pas garantie ? ☐OUI ☐NON	Montant annuel de votre imposition : …… €
- Avez-vous déjà perdu plus de 15% sur une valeur mobilière ? ☐OUI ☐NON	Si Impôt Solidarité sur la fortune, montant annuel : ……€
- Pensez-vous avoir une épargne sécuritaire suffisante pour investir sur les marchés financiers ?☐OUI ☐NON	
☐ **En FCPI / FIP / Parts de sociétés non cotées**	Quelle est l'estimation de votre patrimoine global ?
☐ **Autres** (merci de préciser) : ……	☐Moins de 100 000 € ☐De 100 000 € à 300 000 € ☐De 300 000 € à 750 000 € ☐De 750 000 € à 1 300 000 € ☐De 1 300 000 € à 2 000 000 € ☐Plus de 2 000 000 €
En matière de placements financiers, diriez-vous que votre connaissance est plutôt: ☐ **Faible** ☐ **Moyenne** ☐ **Bonne**	
Vos Objectifs :	Composition de votre patrimoine :
☐ Constituer un patrimoine ☐ Diversifier votre patrimoine ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine ☐ Préparer votre retraite ☐ Percevoir des revenus complémentaires ☐ Défiscaliser vos revenus	☐Résidence principale ☐ Immobiliers de défiscalisation *Préciser le dispositif le cas échéant*: ..... ☐Contrats Assurance-vie ☐Liquidités ☐Portefeuille de valeurs mobilières ☐Autres : ……
Quel est votre horizon de placement ? ☐3 à 5 ans ☐5 à 8 ans ☐plus de 8 ans	

Cet objectif doit être confronté, à votre tempérament d'investisseur. Ce tempérament est fonction des risques que vous êtes disposé à assumer en cas de baisse des marchés financiers. **Si vous investissez sur des supports autres que les fonds en euros** du contrat, les montants investis ne sont en effet pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Paraphes	

Votre tempérament d'investisseur :

MonFinancier s'est mis à votre disposition pour s'enquérir de votre expérience en matière financière et mesurer votre sensibilité au risque, afin de déterminer votre tempérament d'investisseur.

☐ Conservateur, ayant un horizon de placement à court ou moyen terme, vous souhaitez garantir l'intégralité de votre capital. Celui-ci doit intégralement être investi sur le fonds en euros.	
☐ Prudent, ayant un horizon de placement à moyen / long terme, vous souhaitez limiter l'exposition de vos placements aux risques afin de réaliser vos projets en toute sécurité. Votre capital sera donc majoritairement investi sur le fonds en euros et autres actifs présentant un bon couple rendement / risque. Une dynamisation de l'épargne pourra être assurée par une exposition limitée aux actions.	
☐ Modéré, ayant un horizon de placement à long terme, vous souhaitez maîtriser le degré de risque de votre placement tout en étant prêt à accepter des fluctuations moyennes à la hausse comme à la baisse de votre capital pour en améliorer les performances. Celui-ci sera investi d'une part sur les actions pour rechercher les plus-values à long terme et d'autre part sur le fonds en euros et autres actifs présentant un bon couple rendement / risque.	
☐ Audacieux, ayant un horizon de placement à long terme, vous acceptez une prise de risque plus importante pour rechercher davantage de performance. Afin de tendre vers cet objectif, un accent tout particulier sera mis sur les placements en actions.	
☐ Offensif, ayant un horizon de placement à long terme, vous êtes prêt à vous positionner sur des marchés très volatils dans l'espoir de réaliser un maximum de performance. Pleinement conscient des risques encourus, vous acceptez de très fortes fluctuations à la hausse ou à la baisse sur la valeur de votre capital. Votre capital sera investi quasi exclusivement sur des supports en actions.	

Les profils présentés ci-dessus ont vocation à vous aider dans la construction de votre allocation d'actifs, en cohérence avec votre expérience, vos objectifs et votre sensibilité au risque. Bien entendu, les répartitions entre les différentes classes d'actifs, notamment fonds en euros et autres actifs présentant un bon couple rendement / risque peuvent être ajustées en fonction de vos sensibilités vis-à-vis de ces actifs.

Choix 1☐ **Vous attestez que vos objectifs ainsi que votre tempérament d'investisseur sont bien pris en compte**

Dans ces circonstances, le(s) contrat(s) d'assurance sélectionné(s) avec l'accompagnement de MonFinancier constitue(nt) une solution adaptée à votre situation et vos besoins exprimés. Vous reconnaissez assumer l'entière responsabilité d'un choix autre que celui proposé et de tout changement ou modification effectués par vos soins (ou à votre demande) après la date de signature de ce document.

Choix 2☐ **Vous ne souhaitez pas remplir ce document, vous êtes autonome**

Vous déclarez souscrire au(x) contrat(s) d'assurance conformément au(x) bulletin(s) de souscription complété(s) et signé(s) par vos soins. Vous reconnaissez assumer l'entière responsabilité de vos choix et précisez que cette décision est prise en connaissance de cause, en dépit de l'offre de conseil proposée par MonFinancier

Nom et prénom :	**Date et Signature :**

Avenant aux Conditions Générales de votre contrat

e-cie vie, Société Anonyme au capital de 81 281 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

e-cie vie vous propose de nouvelles dispositions au sein de votre contrat.

Ce présent avenant a pour objet de vous permettre d'accéder à un nouveau fonds en euros : « Netissima ».

Afin de vous permettre l'accès à ce fonds, nous vous prions de trouver ci-dessous un avenant aux Conditions Générales de votre contrat, à retourner signé et accompagné du bulletin de souscription ou d'adhésion, le cas échéant, ou du bulletin de versement ou d'arbitrage.

Suite à l'adjonction du fonds en euros Netissima, l'encadré relatif aux Dispositions Essentielles, les articles « Nature des supports sélectionnés », « Dates de Valeur », « Attribution des bénéfices », « Calcul des prestations », « Revalorisation du capital en cas de décès de l'assuré », les articles relatifs aux options de gestion et au règlement des capitaux et l'annexe « Options Garanties de Prévoyance » des Conditions Générales de votre contrat sont modifiés.

Article I - Dispositions essentielles du contrat

(Uniquement pour les contrats dont les Conditions Générales comportent un encadré « Dispositions essentielles du contrat »).

Dans l'encadré « DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT », le 3ème point est complété par les dispositions suivantes :

« Pour la partie des droits exprimés en euros sur le fonds Netissima, il n'est pas prévu de participation aux bénéfices contractuelle.
Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la Note d'Information valant Conditions Générales. »

Dans l'encadré « DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT », le 5ème point est complété pour la partie des frais en cours de vie du contrat par les dispositions suivantes :

« Frais de gestion sur le fonds en euros Netissima : 0,75 point par an de la valeur atteinte du contrat libellée en euros. »

Article II - Les conditions d'accès au fonds en euros Netissima

> 1. Versement initial, versements libres, versements libres programmés

Le fonds en euros Netissima est accessible à la souscription (versement initial) et en cours de vie du contrat ou de l'adhésion (versements libres et versements libres programmés) **en Gestion libre uniquement.**

Pour accéder à ce nouveau fonds en euros, chaque versement (initial, libre et libre programmé) devra être investi à hauteur de 20 % minimum du montant total du versement sur des unités de compte présentes au contrat.

> 2. Arbitrage - Changement de supports

a. Arbitrage entre les fonds en euros :

- Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Eurossima vers le fonds en euros Netissima à condition que 20 % minimum du montant arbitré soient investis sur des unités de compte présentes au contrat.
- En revanche vous n'avez pas la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers le fonds en euros Eurossima.

b. Arbitrage entre le fonds en euros Netissima et les unités de compte :

- Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers des unités de compte,
- Vous avez également la possibilité de procéder à un arbitrage d'une ou plusieurs unités de compte vers le fonds en euros Netissima à condition que 20 % minimum du montant arbitré soient investis sur des unités de compte présentes au contrat.

> 3. Mode de gestion

Le fonds en euros Netissima n'est disponible que dans le cadre du mode de Gestion libre.

> 4. Options de gestion

Le fonds en euros Netissima n'est pas éligible aux options de gestion suivantes :

- Arbitrages programmés,
- Transferts programmés,
- Investissements fractionnés,
- Sécurisation des plus-values,
- Dynamisation des plus-values,
- Limitation des moins-values,
- Limitation des moins-values relatives.

Article III - Nature des supports sélectionnés

À l'article « NATURE DES SUPPORTS SÉLECTIONNÉS », le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

Le fonds en euros Netissima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie) combinant prudence et rendement. Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds en euros Netissima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats du fonds en euros Netissima sont arrêtés pour chaque exercice civil. »

Article IV - Dates de valeur

Les dates de valeur du fonds en euros Netissima sont identiques à celles qui figurent à l'article « Dates de valeur » relatives au support en euros des Conditions Générales de votre contrat.

Par ailleurs, les dispositions relatives aux dates de valeur en cas de décès (pour les contrats d'assurance vie uniquement) sont modifiées de la manière suivante :

« Pour les fonds en euros :

Les sommes affectées au(x) fonds en euros participent aux résultats des placements jusqu'au [nombre de jours ouvrés tel que figurant dans les Conditions Générales de votre contrat] suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Pour les unités de compte :

La valeur des parts des unités de compte retenue est celle du [nombre de jours ouvrés tel que figurant dans les Conditions Générales de votre contrat] suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces. »

Les autres disposition prévues à l'article « Dates de valeur » demeurent inchangées.

Article V - Attribution des bénéfices

À l'article « ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES » (également dénommé « PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES »), le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

À la fin de chaque exercice, l'Assureur établit le compte de participation aux résultats conformément à l'article A 331-4 du Code des assurances.
Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est déterminé par l'Assureur selon les règles et limites prévues par la réglementation.
Ce montant sera affecté conformément à l'article A 331-9 du Code des assurances.

Le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu à partir d'un calcul prenant en compte le montant de la participation aux bénéfices directement affecté aux provisions mathématiques ainsi que les provisions mathématiques de l'ensemble des contrats/adhésions en vigueur au terme de l'exercice précédent.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 point par an maximum.

Ce taux de participation aux bénéfices ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.
La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte de votre contrat/adhésion sur le support en euros et vous est alors définitivement acquise, sauf arbitrages vers les unités de compte par la suite. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que vos versements.
La valeur atteinte de votre contrat/adhésion investie sur le support en euros Netissima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur votre contrat/adhésion en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, prorata temporis de leur présence sur le support en euros, sous réserve que votre contrat/adhésion soit toujours en cours au 1er janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat/de l'adhésion (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti déterminé par l'Assureur en début d'année sera attribué prorata temporis du 1er janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat/de l'adhésion. »

Article VI - Revalorisation du capital en cas de décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie uniquement)

L'article « Revalorisation du capital en cas de décès » est ajouté ou modifié selon qu'il figure ou non dans les Conditions Générales de votre contrat comme suit :

« En cas de décès de l'Assuré, les sommes investies sur le(s) fonds en euros ainsi que sur les unités de compte présente(s) dans le contrat à la date du décès de l'Assuré continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des Bénéfices » ou « Participation des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur. »

En conséquence, les unités de compte continuent à fluctuer à la hausse et à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers. »

Article VII - Règlement des capitaux

Le fonds en euros Netissima est éligible aux rachats partiels et aux rachats partiels programmés dans les mêmes conditions que celles du fonds en euros déjà présent dans votre contrat comme indiqué à l'article « Règlement des capitaux » des Conditions Générales de votre contrat.

Article VIII - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès*)

* Le décès concerne uniquement les contrats d'assurance vie.

À l'article « Calcul des prestations » des Conditions Générales de votre contrat, le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat/de l'adhésion au 1er janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements réalisés sur le contrat/l'adhésion au cours de l'année.

Cette valeur atteinte est calculée en intérêts composés, sur la base du taux minimum garanti annoncé au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1er janvier précédant la demande de rachat total ou de la survenance du terme ou du règlement du capital décès.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le fonds en euros, telle que définie à l'article « Dates de valeur ». »

Annexe - Option garanties de prévoyance (pour les contrats d'assurance vie uniquement)

À l'Annexe « OPTION GARANTIES DE PRÉVOYANCE » des Conditions Générales de votre contrat d'assurance vie uniquement.

Le terme « le fonds en euros » ou « le fonds Eurossima » est remplacé par le terme « le(s) fonds en euros ».

À l'Annexe « OPTION GARANTIE DE PRÉVOYANCE » des Conditions Générales de votre contrat d'assurance vie uniquement, le second paragraphe de l'article « Tarif » est modifié pour les différentes garanties comme suit :

« Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé pour l'année en cours à 15 euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte de votre contrat sur le fonds en euros d'origine puis par diminution de l'unité de compte la plus représentée et enfin sur le fonds en euros Netissima. »

Les autres dispositions de cette annexe figurant dans les Conditions Générales de votre contrat restent inchangées.

Toutes autres clauses demeurant inchangées, le présent avenant relatif à la mise en place d'un nouveau fonds en euros, le fonds Netissima fait partie intégrante des Conditions Générales de votre contrat.

Veuillez retourner à e-cie vie (7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris) un exemplaire du présent avenant, daté et signé, et conserver le second exemplaire.

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT*

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À _____ Département |_|_|

Adresse _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ADHÉRENT*

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À _____ Département |_|_|

Adresse _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Nom du contrat _____

Numéro du contrat/adhésion (si existant) _____

* Mentions obligatoires

SIGNATURES

Je/Nous reconnais/sons avoir reçu et pris connaissance du présent avenant relatif à la mise en place d'un nouveau fonds en euros, le fonds Netissima et en accepte/ons les termes.

Fait à _____,

le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Souscripteur/Adhérent	**Co-Souscripteur/Co-adhérent**
Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »	Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je/nous dispose/ons d'un droit d'accès et de rectification des données qui me/nous concernent. Je/Nous peux/pouvons exercer ce droit en m'/nous adressant à e-cie vie - 11 boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - tél. : 01 58 38 71 72. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon/notre dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon/notre contrat, notamment à mon Conseiller. Par la signature de ce document, j'/nous accepte/ons expressément que les données me/nous concernant leur soient ainsi transmises.

WB0044AVA - Mai 2012 - Gestion des Imprimés

Exemplaire à renvoyer à la Compagnie

Annexe au bulletin de versement
Conditions d'affectation d'un taux
de participation aux bénéfices garanti
à 2,625 % sur le fonds en euros **Netissima**

Opération e-Opale

e-cie vie, Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Offre accessible du 1er février 2013 au 30 avril 2013 inclus

Tous les champs sont obligatoires. À défaut, votre annexe ne pourra être acceptée et vous sera retournée.

Souscripteur _____ Co-Souscripteur _____

Date de naissance |__|__|__|__|__|__|__|__| Date de naissance |__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____ à _____

Représenté par* _____

Adresse _____ Code postal |__|__|__|__|__| Ville _____

Nom du contrat _____ Numéro de contrat (si contrat existant) |__|__|__|__|__|__|__|__|

Courtier _____

* Uniquement pour les personnes morales.

Fonctionnement du taux de participation aux bénéfices garanti sur le fonds en euros Netissima

L'offre de taux de participation aux bénéfices garanti de 2,625 % s'applique prorata temporis à toute souscription ou versement libre (hors versement libre programmé), sur une période démarrant depuis le jour de l'investissement effectif du versement jusqu'au 31 décembre 2014. Cette offre est valable sous réserve que le versement comporte sur l'intégralité de cette période une part minimum de 20% affectée à des supports en unités de compte. Le taux de participation aux bénéfices garanti de 2,625 % sera attribué net de frais de gestion mais hors prélèvements sociaux, sous réserve que ** :

- aucun rachat partiel autre que des rachats partiels programmés ne soit intervenu avant le 31 décembre 2014,
- aucun arbitrage ne vienne porter la part minimum du versement affectée en unités de compte en deçà de 20 % avant le 31 décembre 2014,
- les éventuels rachats partiels programmés, mis en place obligatoirement sur le fonds en euros Netissima, n'excédent pas un montant égal à 5 % annuel du versement sur ce fonds en euros.

En cas de non respect de l'une des conditions ci-dessus, le taux de participation aux bénéfices garanti de 2,625 % ne sera pas servi au Souscripteur et seul le taux de participation aux bénéfices déterminé par l'assureur en fin d'année sera attribué prorata temporis sur le fonds en euros.

- le contrat ne soit pas dénoué (par rachat total, terme ou décès) au 31 décembre 2014. En cas de dénouement en cours d'année, le taux de participation aux bénéfices garanti de 2,625 % ne sera pas servi et le fonds en euros sera valorisé au taux minimum garanti déterminé en début d'année.

Pour les personnes morales assujetties à l'impôt sur les sociétés, les conditions d'attribution de cette offre de taux sont mentionnées sur la lettre d'engagement dont vous devez retourner un exemplaire daté et signé à l'Assureur.

La présente offre est consentie sous réserve de toute obligation de mise en conformité avec une éventuelle réglementation future. L'Assureur s'autorise à arrêter (ou modifier) la campagne à tout moment, sans motif ni préavis et avec effet immédiat. Dans ce cas, toute offre acceptée mais dont le bulletin de versement et le règlement ne seront pas parvenus à l'Assureur, pourra être refusée.

** Uniquement pour les personnes physiques et les personnes morales assujetties à l'impôt sur le revenu.

Signature

Merci de bien vouloir apposer votre (vos) signature(s) ci-dessous.

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'offre de taux de participation aux bénéfices garanti sur le fonds en euros Netissima.

Le souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux qu'il a souscrits.

Fait à _____ ,

le |__|__|__|__|__|__|__|__|

Souscripteur	**Co-Souscripteur**
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »	*Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Souscripteur dispose d'un droit d'accès de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de e-cie vie, Direction de la Conformité - 7 boulevard Haussmann, 75440 Paris Cedex 09.
Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement du dossier du Souscripteur. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de son contrat, notamment à son Courtier. Par la signature de ce document, le Souscripteur accepte expressément que les données le concernant leur soient ainsi transmises.

WB0044BSC - Janvier 2013 - Gestion des Imprimés